

Courrier à M. Bayrou

Nos demandes et exigences !

Dans un courrier, Fabien Roussel, Secrétaire national du PCF, André Chassaigne, Député, Président du groupe GDR, Cécile Cukierman, Sénatrice, Présidente du groupe CRCE-K, se sont adressés à Monsieur Bayrou, premier ministre pour leur faire part de leurs propositions.

Depuis la nomination de votre prédécesseur au poste de Premier ministre le 5 septembre dernier, nous avons, avec constance et vigueur, dénoncé le déni démocratique que constituait le choix du président de la République de ne pas tenir compte du résultat d'un scrutin qu'il avait lui-même provoqué et de ne pas, conformément à l'esprit de la Constitution, nommer un Premier ministre issu des rangs de la coalition de gauche, première force en nombre de députés à l'Assemblée nationale.

Prenant acte des choix du président de la République de construire une majorité parlementaire à la droite de l'Hémicycle avec le soutien tacite de son extrême-droite, nous nous sommes fermement opposés à la poursuite et l'amplification, par le Gouvernement de Michel Barnier, des politiques libérales brutales mises en œuvre depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

A la suite du déclenchement par votre prédécesseur de l'article 49-3 de la Constitution pour passer en force sur un budget de la sécurité sociale, injuste pour les Françaises et les Français et délétère pour l'avenir de la santé publique et de la protection sociale, les députés du groupe GDR, ont, en cohérence, voté la censure et fait tomber le Gouvernement, conformément au mandat reçu de leurs électrices et de leurs électeurs au mois de juin dernier.

Depuis votre entrée en fonction, nous avons participé à l'ensemble des espaces de discussions que vous avez proposés de mettre en place, conscients de la situation politique et budgétaire du pays et de l'impasse dangereuse dans laquelle nous conduit l'entêtement du président de la République.

Nous les avons investis en responsabilité, fidèles à notre culture politique qui considère que le dialogue et la négociation sont des outils indispensables pour être le plus utiles possible à nos concitoyens. Cela exige en retour de la part de votre Gouvernement d'être respectueux du Parlement et de tous les groupes qui le composent.

Nous demandons un budget socialement juste, qui préserve les plus fragiles et assure la justice sociale et nous portons l'exigence de dépôt d'une nouvelle loi permettant d'augmenter les recettes du budget de la Nation en taxant le capital et les plus hauts revenus sans augmenter les impôts des Français.

Lors de la rencontre avec votre ministre de l'Economie, **nous avons réaffirmé notre attachement indéfectible au retrait immédiat de la réforme injuste des retraites qui permettrait de faire partir dès maintenant celles et ceux qui subissent l'allongement de la durée de cotisation**

LES REPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2491 – Jeudi 16 janvier 2025

et la mesure d'âge.

Une telle annonce, dans votre discours de politique générale, serait un signal fort pour une très grande majorité de nos concitoyens.

Contre la smicaridasation de la France, nous demandons : la hausse du SMIC, la hausse du point d'indice des fonctionnaires, l'indexation des salaires sur l'inflation et une conférence salariale.

Nous nous prononçons pour un plan en faveur de l'industrie et exigeons : la baisse du coût de l'énergie, la conditionnalité des aides publiques et la création d'un fonds d'investissements sur la base de critères sociaux et écologiques.

Nous demandons une aide massive pour les Outre-Mer avec la présentation d'une loi pluriannuelle.

Nous exigeons un plan d'investissement pour nos services publics et en priorité pour l'énergie, pour le fret avec un moratoire sur le plan de discontinuité de la SNCF, pour la Santé et pour l'Ecole, assis sur le pôle public bancaire constitué de la Caisse des dépôts, de la Banque des territoires et de la Caisse d'épargne.

Nous demandons, l'indexation de la DGF sur l'inflation et la suppression du fonds de précaution envisagé par votre prédécesseur.

Des nouvelles recettes, enfin, sont indispensables alors que les besoins de nos populations ne cessent d'augmenter.

Parmi les propositions que nous avons défendues, figurent ainsi :

- ♦ **La réforme du barème de l'impôt sur le revenu en diminuant les prélèvements sur les plus pauvres et les classes moyennes et en faisant contribuer les plus riches ainsi que le rétablissement de l'ISF**
- ♦ **la restitution de la pleine portée de l'Exit Tax pour une réelle efficacité de la lutte contre l'évasion fiscale**
- ♦ **un impôt sur les sociétés avec un taux plus progressif pour assurer une taxation plus équitable entre petites et grandes entreprises.**

C'est dans cet esprit, exigeant et constructif, que nous restons disponibles pour poursuivre le dialogue engagé. ■

Un budget 2025 protecteur, prévenant et sur certains points, bienveillant (suite et fin...)

Réaliser l'Égalité, préoccupation majeure de la région

Catherine La Dune, vice-présidente en charge du handicap, d'égalité et de la lutte contre les discriminations, a présenté le bilan du plan d'action « Réaliser l'égalité » de l'année 2023.

L'égalité, un des piliers de notre devise et de notre Constitution, est un but à atteindre. « Réaliser l'égalité » est un objectif et une préoccupation pour notre collectivité.

Alors que les inégalités minent nos organisations, nos entreprises, notre vie en société, elles se manifestent par des différences de statut, de salaires, de ralentissement de carrière et malheureusement aussi elles se manifestent par la violence, la plus basse et la plus inacceptable, les féminicides. Aujourd'hui en France, nous en sommes encore à un décès tous les deux jours. La vice-présidente a tenu à rendre hommage à Gisèle Pélicot, dont le combat a permis d'objectiver la culture du viol, la soumission chimique et les combats pour que la honte change de camp. Cette mise en exergue a été applaudie par l'ensemble des élus régionaux, à l'exception des élus de l'extrême-droite.

En 2015, la région s'est engagée dans cette voie en signant la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale, qui s'est poursuivie par la mise en place du plan d'action « Réaliser l'égalité ».

L'objectif, faire de la région Nouvelle-Aquitaine une région émancipatrice, plus égalitaire et plus solidaire, est le souhait de la collectivité et irrigue chacun des quatre piliers de l'action régionale : l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Les projets du plan d'action pour les années à venir vont consister d'abord à un travail déjà commencé, avec la Direction des Territoires de la Région, à savoir, un projet d'évaluation du plan d'action avec le service prospective et évaluation.

Catherine La Dune a souhaité le déploiement de l'appel à projets pour lutter contre la précarité menstruelle en partenariat avec l'Etat (actuellement 182 lycées sont équipés d'un kit de protections hygiéniques), l'application de nouvelles directions opérationnelles dans le réseau des référents et la valorisation de leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations dans le cadre du plan d'action.

La vice-présidente a fait part qu'il faut avoir la conscience claire de l'objectif de mettre fin aux discriminations et aux violences au nom de la justice, de la solidarité, de la sororité, de la fraternité et évidemment de l'égalité.

L'assemblée régionale a pris acte de cette

communication du bilan du plan d'action « Réaliser l'égalité ».

Évolution de la feuille de route apprentissage

Edwige Gagneur, conseillère régionale, déléguée à l'accès à la formation des personnes en situation de handicap, a présenté la délibération portant sur l'évolution de la feuille de route pour le développement de l'apprentissage.

La région a perdu la compétence de l'apprentissage en 2018. L'apprentissage, sous l'effet d'aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement, connaît depuis 2019 un très fort développement tout en révélant ses limites structurelles et des iniquités territoriales. En revanche, on assiste à un tassement de la croissance du nombre d'apprentis depuis le début de l'année et depuis août dernier, la première baisse des entrées en formation, notamment dû au fait du manque de maîtres d'apprentissage. Situation encore plus prégnante en sanitaire et social où les personnels sont sous tension constante et en souffrance, leur laissant peu de temps d'assurer leur rôle de premier de soins et d'accompagnement.

La réforme de 2018 a permis de favoriser les métiers du tertiaire et les territoires les plus urbains, au détriment des zones rurales qui ont le plus besoin de soutien.

L'envolée de l'apprentissage repose principalement et de manière disproportionnée sur les diplômes du supérieur alors même que la mission initiale vise l'insertion professionnelle de jeunes faiblement qualifiés et pour lesquels les formations en alternance produisent des effets plus concrets et efficaces en terme d'accès au monde du travail.

La région a fait le choix de poursuivre son engagement en faveur de l'apprentissage considérant qu'il s'agit d'une modalité de formation qui est un véritable levier pour l'insertion des jeunes, permettant ainsi de lutter contre le déclassement des territoires et de pallier aux difficultés de recrutement des entreprises.

La Nouvelle-Aquitaine, dès 2020, a adopté une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en agissant sur trois leviers principaux :

- ♦ la qualité des formations et la prévention des ruptures de contrat d'apprentissage au travers du label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine »
- ♦ le soutien aux formations par apprentissage au travers d'une carte contractuelle en lien avec les branches professionnelles
- ♦ la modernisation des organismes de formation en dotant les territoires de moyens immobiliers



et mobiliers favorisant l'attractivité des formations et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Edwige Gagneur a fait part de son incompréhension face à la décision unilatérale de l'Etat de réduire de 36% le fonds de soutien des régions, soit moins 5 millions d'euros pour la région Nouvelle-Aquitaine en cours d'année 2024. Cela met non seulement en difficulté des centres de formation qui étaient déjà en situation de fragilité mais n'apporte de surcroît aucune réponse durable au déficit désormais structurel de l'apprentissage en France.

Les conseillers régionaux du groupe CEC ont voté POUR l'évolution de la feuille de route de développement de l'apprentissage.

Protection sociale complémentaire

Béatrice Tariol, conseillère régionale, membre du Comité Social Technique, a souhaité intervenir sur les évolutions tarifaires des cotisations santé et des montants de la participation employeur. L'inquiétude face à l'évolution de la protection sociale en France, et plus particulièrement à l'essor des



assurances privées dans un secteur qui devrait rester au service du public, est telle que les annonces du PLFSS n'ont pas rassuré et ont conduit à la censure du gouvernement.

En 2025, nous célébrerons les 80 ans de la Sécurité Sociale créée par Ambroise Croizat (ministre du travail communiste), résultat du Conseil National de la Résistance et issue des ordonnances de 1945-1946. Ce système visait à garantir à chacune et chacun, en toutes circonstances, les moyens nécessaires pour subvenir à ses besoins, dans des conditions décentes. Il reposait sur une organisation unique, une cotisation unique, et une gestion démocratique des caisses par les assurés eux-mêmes.

L'élue communiste considère que nous payons les conséquences des politiques économiques libérales successives où le financement de la Sécurité Sociale a été réduit (résultat des exonérations de cotisations patronales représentant 73 milliards d'euros en 2023) et où la prise en charge des soins par la Sécurité Sociale n'atteint plus que 70%, bien loin de l'objectif initial. Ce creusement des inégalités est renforcé par l'essor des assurances complémentaires, accessibles principalement aux plus aisés.

La solution retenue, dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire Régionale des agents sera suivie d'une hausse régulière des cotisations des agents, ainsi que de la part de financement des collectivités, qui toutes et tous deviennent des « vaches à lait » pour les entreprises privées. Il s'agit d'un modèle renforçant les intérêts privés au détriment de la solidarité et de l'universalité du service public.

La Sécurité Sociale doit revenir un pilier central de notre société, accessible à toutes et tous, sans que le profit prime sur le bien-être collectif.

Les conseillers régionaux du groupe CEC ont voté POUR les évolutions de la protection sociale complémentaire.■

Salariés actifs et retraités, on ne touche pas aux 10% !

Dans une nouvelle provocation, le Président du Medef demande une hausse des impôts des salariés et des retraités en proposant de supprimer l'abattement fiscal de 10% dont chaque contribuable bénéficie. Il préfère taxer les français plutôt que les dividendes. Toujours la même rengaine qui, depuis des années, conduit notre pays au bord du gouffre.

Pour les salariés, cet abattement forfaitaire est calculé sur la base des revenus salariaux déclarés. Il a été instauré pour prendre en compte les dépenses les plus courantes (frais de déplacement, tenue vestimentaire...) liées à l'exercice de l'activité professionnelle salariée. A la différence d'autres professions, le salarié ne peut en effet déduire fiscalement à l'euro près, les frais qu'il engage pour exercer sa profession, ce qu'on appelle les frais professionnels sur justificatifs, d'où en contrepartie un abattement forfaitaire de 10%.

Par extension, l'abattement de 10% est également accordé aux retraités mais à la différence des actifs, cet abattement est plafonné. Le plafond est actuellement (en 2024) fixé à 4 321 euros maximum par an. Il reste à ce stade le même en 2025, faute d'indexation du barème fiscal.

Aujourd'hui, suite à cette proposition du Medef, circule le bruit d'une suppression de cet abattement pour les retraités. Ce serait un très mauvais signal envoyé par un gouvernement qui se dit attentif à la question sociale. D'une part, les retraités dans leur grande majorité ne perçoivent pas des retraites d'un montant mirobolant. De l'autre, il ne faut pas oublier que le retraité est un salarié qui n'exerce plus un emploi contraint mais qui peut avoir de multiples activités très utiles à toute la société. Supprimer l'abattement de 10% pour les retraités pourrait par ailleurs être la voie ouverte à une disparition pure et simple de cet abattement pour l'ensemble des salariés. Ce n'est d'ailleurs pas vraiment un scoop tant cette idée tourne depuis un certain nombre d'années (1).

Enfin, au-delà de cette question de prise en compte des frais professionnels, comment ne pas souligner les avantages exorbitants dont bénéficient la plupart des revenus non salariaux, comme les revenus du capital ou de la fortune dont certains ne supportent tout simplement aucun prélèvement fiscal ou bénéficient comme avec le PFU (2) d'un taux d'imposition défiant toute concurrence. Supprimer l'abattement de 10% pour les retraités serait aggraver fortement une injustice fiscale, déjà beaucoup trop flagrante.

Tout comme nous avons rappelé au Premier ministre et au ministre de l'Économie nos propositions pour un budget socialement juste, qui préserve les plus fragiles et assure la justice sociale, nous nous opposons fermement à une telle mesure et mettrons tout en œuvre pour faire respecter un des droits les plus élémentaires conquis par les travailleurs.■

1- On se rappellera qu'un autre abattement de 20% celui-là, appliqué après la déduction des 10% n'apparaît plus explicitement dans le calcul de la base imposable à l'impôt sur le revenu depuis 1995. Il a été intégré au calcul de l'impôt dû de façon automatique, chemin qu'on a du mal à repérer lorsqu'on prend le temps de refaire le calcul de son impôt.

2- PFU : Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) est un impôt qui s'applique aux revenus de l'épargne et du capital hors immobilier. Son objectif est d'alléger la fiscalité de l'épargne. Le taux global du PFU est de 30 %, incluant 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux. C'est un taux forfaitaire ne prenant pas en compte la tranche d'imposition ni le revenu fiscal de référence.

ABONNEMENT 2025 AU JOURNAL « LES LANDES REPUBLICAINES »

Lecteurs de toujours, lecteurs plus récents, vous recevez chaque fin de semaine le journal Les Landes Républicaines.

Ce journal est le lien landais de l'actualité politique, sociale, nationale et locale.

Chaque semaine, la rédaction s'efforce de vous informer pour vous aider à décrypter l'actualité politique et nous vous remercions de votre fidélité.

Nous considérons que notre hebdomadaire **Les Landes Républicaines** est nécessaire et utile au décryptage politique dans le débat politique et social qui existe aujourd'hui.

Comme depuis quelques années maintenant, nous souhaitons amplifier la version numérique de notre hebdomadaire.

Nous souhaitons également gagner de nouveaux lecteurs, alors n'hésitez pas à faire connaître notre hebdomadaire autour de vous, dans vos familles, vos collègues, vos amis.

Pour les lectrices et les lecteurs qui n'auraient pas de mails, nous continuerons à envoyer le journal en version papier, ainsi que pour celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre leur abonnement par envoi postal.

Le journal *Les Landes Républicaines* accompagne les luttes, porte les colères contre les inégalités croissantes, répond au matraquage idéologique des dominants, affirme les solidarités et la fraternité.

Pour toutes ces raisons, Les Landes Républicaines doivent vivre !

Réabonnez-vous !

Et nouveaux lecteurs, abonnez-vous !■

Attention : une erreur s'est glissée dans les deux derniers numéros.

Suite à une décision du conseil départemental, l'abonnement normal passe de 25 à 30 €.

BULLETIN D'ABONNEMENT 2025 Les Landes Républicaines

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Localité.....

☐

Je souhaite recevoir le journal
EN VERSION PAPIER

☐

Je souhaite recevoir le journal
EN VERSION NUMERIQUE

Mon mail.....@.....

☐

Abonnement normal 30 €

☐

Abonnement de soutien 40 € ; 50 € ;
..... €

Landes Républicaines - BP 34
40001 MONT-DE-MARSAN Cedex.

Chèque libellé à l'ordre de
« **SARL Les Landes Républicaines** ».

Abonnement jusqu'au 30 Janvier 2025
A compter de cette date et sans retour de
votre part, l'abonnement aux Landes
Républicaines sera supprimé.

Gnacs et Chacailles

NOEL POUR L'ÉGALITÉ

Le poète a toujours raison, qui voit plus haut que l'horizon/ Et le futur est son royaume/ Face à notre génération, je déclare avec Aragon/ La femme est l'avenir de l'homme... Entre l'ancien et le nouveau, votre lutte à tous les niveaux/ De la nôtre est indivisible/ Dans les hommes qui font les lois, si les uns chantent par ma voix/ D'autres décrètent par la bible... Le poète a toujours raison, qui détruit l'ancienne oraison/ L'image d'Eve et de la pomme/ Face aux vieilles malédictions, je déclare avec Aragon/ La femme est l'avenir de l'homme... Pour accoucher sans la souffrance, pour le contrôle des naissances/ Il a fallu des millénaires/ Si nous sortons du moyen âge, vos siècles d'infini servage/ Pèsent encor lourd sur la terre... Le poète a toujours raison, qui annonce la floraison/ D'autres amours en son royaume/ Remet à l'endroit la chanson et déclare avec Aragon/ La femme est l'avenir de l'homme... Il faudra réapprendre à vivre, ensemble écrire un nouveau livre/ Redécouvrir tous les possibles/ Chaque chose enfin partagée, tout dans le couple va changer/ D'une manière irréversible... Le poète a toujours raison, qui voit plus haut que l'horizon/ Et le futur est son royaume/ Face aux autres générations, je déclare avec Aragon/ La femme est l'avenir de l'homme. Chanson «La femme est l'avenir de l'homme» créée en 1975 par Jean Ferrat (né Tenenbaum 1930-2010). Victoire syndicale à la Banque de France face à l'indifférence d'une direction vis-à-vis des discriminations liées au retour de congé maternité ou d'adoption. De quelques centaines d'€ à plus de 20 000 €, des indemnités à la hauteur de l'ampleur d'une injustice corrigée suite à l'action en justice devant le Conseil d'État pour faire respecter la loi de 2006 prévoyant un dispositif limitant les effets salariaux de la discrimination des femmes suite à des congés maternité ou adoption. La direction a été contrainte de corriger la situation. Le 13/09/2024, plus de 900 femmes concernées par ce rattrapage se sont vues notifier des compensations qu'elles percevront sur leur paie d'octobre en fonction de leur nombre de congés maternité, de leur avancement et de leur date de retour de congé de maternité. Il s'agit tout simplement de revenus que l'employeur devaient à ces salariées et qu'il aurait dû leur verser depuis bien longtemps (2006, date du décret). L'ampleur du rattrapage montre l'impact financier, parfois très important, des discriminations femmes-hommes. On peut toutefois regretter qu'il ait fallu aller jusqu'au procès pour que la direction applique la loi. La situation sur les discriminations femmes-hommes, n'est pas réglée pour autant. Si cette victoire est un pas important vers l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein de la Banque de France, ce n'est qu'une étape. En effet, la discrimination subie par nombre de femmes dans leur avancement va bien au-delà de la correction prévue par la loi de 2006. De nombreuses femmes, ayant ou non été indemnisées, ont été ralenties dans leur avancement. Il faut continuer à faire de l'égalité professionnelle une priorité dans les années à venir. Face à une direction qui cherche à diviser les salarié.e.s, à accentuer le pouvoir hiérarchique sur l'avancement, l'égalité salariale reste plus que jamais un combat. Cette victoire n'aurait pas été possible sans les adhérent.e.s et les élu.e.s CGT qui, par leur maîtrise du sujet et le temps passé à construire cette action, ont rendu possible la victoire judiciaire. C'est un beau cadeau gagné de haute lutte, engrangé pour l'avenir et l'égalité. Nadau per l'egalitat (Noël pour l'égalité) ■

Roger La Mougne